sage, mais l'armée ne veut pas pousser cela à l'extrême. Nous voulons de la bonne mise, mais la bonne mise peut se pousser trop loin. On peut y gaspiller trop de temps. C'est une des raisons pour lesquelles certaines tenues modernes de combat n'ont pas beaucoup de boutons de cuivre qu'il faut polir. On n'oblige plus des milliers d'hommes à astiquer ceintures et autres pièces d'équipement. C'est là une sorte de propreté, une sorte de discipline qui appartient à une époque révolue.

Aujourd'hui, nous essayons de faire concorder le degré de bonne mise et le degré de discipline au degré d'éducation que des hommes et qu'ils sont tenus de montrer, et au degré d'initiative dont tous les soldats doivent faire preuve au feu. L'instruction militaire moderne met l'accent sur le développement de

l'initiative plutôt que sur le tour de force.

M. McIntosh: Je crois comprendre que le nombre des employés civils a diminué, mais d'après ce tableau que nous avons reçu le premier jour, le montant des indemnités civiles a augmenté. C'est la deuxième rubrique au sommet de cette page.

M. Armstrong: L'affectation pour les indemnités civiles est la même qu'en 1957-1958, \$190,000. Elle comprend les indemnités du nord, pour ceux qui travaillent dans le nord, à Fort Churchill en particulier, à Whitehorse et ailleurs, et pour les civils à l'étranger, dans les bureaux à Washington, à Londres et ailleurs. En somme, ces effectations sont les mêmes que l'an dernier.

M. McIntosh: Mais le montant vraiment dépensé l'an dernier a été de \$175,000 seulement.

M. Armstrong: Je le vois. Vous comprenez que, naturellement, nous ne savons pas exactement quelles dépenses seront faites. Vous trouverez d'autres cas où les dépenses faites surpassent la prévision, et je suis incapable de prédire si ces dépenses atteindront \$175,000 cette année. Nous les avons estimées à \$190,000. Il pourra se produire des vacances et d'autres événements qui réduiront un peu le total.

M. McIntosh: Vous saviez que votre personnel allait diminuer et que, par conséquent, vos indemnités diminueraient aussi.

M. Armstrong: Je me suis efforcé d'expliquer que le personnel aux endroits où ces indemnités sont payées n'a pas diminué.

M. Pearkes: On me permettra d'ajouter un mot au sujet de la question précédente. Prenez, par exemple, l'obligation imprévue où nous nous sommes trouvés d'envoyer du personnel au Liban. Nous avons envoyé là 16 ou 17 officiers le mois dernier. C'est une obligation que nous n'avions pu prévoir en préparant ces prévisions, ce qui montre qu'il faut tenir compte des imprévus, c'est-à-dire des indemnités à payer à cause de circonstances imprévues.

M. Peters: Le ministre a dit tantôt que le pressage et le polissage exagérés appartiennent à une autre époque. Cela veut-il dire que le nouveau gouvernement a l'intention d'abolir le nouveau corps qui a été établi, le Corps de la garde canadienne à Petawawa, au sein duquel on me dit que le frottage et le polissage dépassent tout ce que des Canadiens ont jamais été forcés de faire. Naturellement, le degré de discipline établi dans cette garde a été fort critiqué.

M. Pearkes: Le degré de discipline en vigueur dans cette unité est le même que dans n'importe quelle autre unité des forces canadiennes. Nous n'avons pas l'intention de licencier les bataillons de la garde canadienne.

M. Peters: Monsieur le président, je n'admets pas que ce soit la même discipline que dans les autres unités, car j'ai parlé à bon nombre de gens là-bas. Je crois que le Comité serait bien avisé de demander combien d'hommes ont été recrutés dans la garde et quelle proportion y sont restés. Je crois comprendre qu'en l'espace de deux ans la garde a eu plus de désertions que jamais une autre unité canadienne n'en a eu.